

## RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

### Importance de la collecte de données sur le rendement

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de remplir ce rapport. Le soutien fourni par le Programme des chaires de recherche du Canada est un investissement de fonds publics. Les responsabilités du programme en matière de reddition de comptes sur l'utilisation des bourses comprennent la présentation de rapports au gouvernement du Canada et à ses parties prenantes, y compris les Canadiennes et Canadiens, sur les bénéficiaires du soutien et sur la façon dont les fonds sont utilisés pour atteindre les objectifs du programme. Afin de contribuer à la reddition de comptes, les titulaires de bourse doivent rendre compte annuellement de leurs progrès et faire connaître publiquement la subvention reçue afin de promouvoir la valeur et l'impact du programme dans l'écosystème de recherche canadien et international.

Les renseignements fournis dans ce formulaire seront regroupés pour générer des données sur le rendement du programme. Il incombe aux titulaires de maintenir leur admissibilité et de dépenser les fonds conformément aux lignes directrices du programme. Pour que le programme puisse recueillir des données pour ses activités d'évaluation et de gestion du rendement, les établissements doivent soumettre des rapports sur la mise en place et la gestion des chaires de recherche du Canada dans leurs établissements, tel qu'il est stipulé par le programme.

Si vous avez des questions sur les renseignements requis, veuillez communiquer avec le programme à [information@chairs-chaire.gc.ca](mailto:information@chairs-chaire.gc.ca). Si vous avez besoin de soutien technique, veuillez communiquer avec notre bureau de soutien au 613-995-4273 ou à [soutienweb@chairs-chaire.gc.ca](mailto:soutienweb@chairs-chaire.gc.ca).

[Saut de section]

## RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

### Avis de confidentialité

Le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), qui relève du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), s'occupe de l'administration quotidienne des programmes interorganismes suivants : Programme des chaires de recherche du Canada; Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada; Programme des chaires de recherche Canada 150; Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada; Fonds Nouvelles frontières en recherche; et Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada.

Le SPIIE s'engage résolument à protéger tout renseignement personnel recueilli et utilisé dans le déroulement et la gestion de ses activités.

Selon le programme de financement du projet, les renseignements personnels sont recueillis conformément à l'alinéa 4(2)a) de la [Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie](#), à l'alinéa 4(2)a) de la [Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines](#) et aux articles 4, 5 et 26 de la [Loi sur les Instituts de recherche en santé du Canada](#).

Vos renseignements seront recueillis, utilisés, divulgués et conservés conformément à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#). Ils serviront au fonctionnement des programmes (notamment au recrutement, dans les processus d'évaluation du mérite, le cas échéant); à la planification; à la mesure et à la surveillance du rendement; à l'évaluation; et aux audits. Ils peuvent également servir, sous forme agrégée, aux rapports destinés au gouvernement ou au public. Les statistiques tirées des déclarations volontaires seront toujours présentées sous forme agrégée afin de protéger l'identité de tous et toutes.

Le fait de négliger de soumettre le rapport peut entraîner la suspension du financement jusqu'à ce que le rapport complet soit reçu par le SPIIE.

Pour plus d'information, veuillez consulter le fichier CRSH PCI 016, détaillé dans l'[Info Source du CRSH](#).

Pour toute question ou préoccupation liée au rapport d'étape annuel, veuillez vous adresser au SPIIE à [information@chairs-chaire.gc.ca](mailto:information@chairs-chaire.gc.ca).

Pour plus d'information sur vos droits protégés par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, ou sur nos pratiques relatives à la protection de la vie privée, ou encore pour

## RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

**accéder** à vos renseignements personnels ou pour les **corriger**, veuillez vous adresser au [coordonnateur de l'AIRP du CRSH \(et du SPIIE\)](#).

Si vous croyez que vos renseignements personnels n'ont pas été utilisés avec soin ou si vous vous inquiétez des pratiques relatives à la protection de la vie privée du CRSH, vous êtes en droit de déposer une **plainte** au [Commissariat à la protection de la vie privée](#).

### Remarques :

- En soumettant vos renseignements, vous confirmez que vous avez lu et compris l'avis de confidentialité ci-dessus, et vous fournissez vos renseignements personnels conformément à cet avis.
- Les renseignements personnels d'une tierce partie ne devraient pas être divulgués dans ce rapport sans son consentement.

[Saut de section]

## RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

### Renseignements généraux

Établissement	[remplissage automatique]
Période de référence	[remplissage automatique]

[Saut de section]

### Suivi du programme

Le [Guide d'administration des programmes de chaire](#) décrit les conditions que les établissements doivent respecter pour administrer les chaires de recherche du Canada.

L'établissement doit soumettre un rapport sur les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du programme par l'administration des chaires de recherche du Canada qui lui ont été attribuées.

**Il incombe à l'établissement de s'assurer que la ou le titulaire de chaire satisfait les exigences du programme en matière de rapports.**

Les établissements sont tenus de publier une copie du présent rapport tel que soumis (expurgée de toute information d'identification et de tout chiffre **inférieur à cinq**) sur leurs pages Web publiques relatives à la responsabilité et à la transparence dans les sept jours ouvrables suivant la date limite de soumission du rapport au SPIIE. Cette diffusion constitue une exigence de l'[Addenda de 2019 à l'entente de règlement en matière de droits de la personne ratifiée en 2006](#). Si un établissement ne parvient pas à satisfaire ces exigences avant les dates limites fixées, suspendra le versement de fonds et l'évaluation par les pairs des candidatures qui lui sont présentées, et ce, jusqu'à ce que les exigences soient satisfaites conformément aux [conséquences prévues](#).

[Saut de section]

### Attraction et rétention

## RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

Le Programme des chaires de recherche du Canada appuie l'attraction et la rétention d'un cadre diversifié de chercheuses et de chercheurs de calibre mondial au Canada, soit des chercheuses et chercheurs dont les réalisations exceptionnelles et novatrices ont eu, ou ont le potentiel d'avoir, un impact majeur dans leur domaine. À l'aide de l'échelle fournie, évaluez l'importance du financement du Programme dans la capacité de votre établissement à **attirer** et à **retenir** un cadre diversifié de chercheuses et de chercheurs de calibre mondial durant la période de référence :

- **Attraction de chercheuses et chercheurs du Canada** dans votre établissement  
(Bouton radio, une seule réponse)

- Pas important
- Assez important
- Important
- Très important
- Ne sait pas
- Sans objet

- **Attraction de chercheuses et chercheurs de l'extérieur du Canada** dans votre établissement

(Bouton radio, une seule réponse)

- Pas important
- Assez important
- Important
- Très important
- Ne sait pas
- Sans objet

- **Rétention** des chercheuses et chercheurs dans votre établissement

(Bouton radio, une seule réponse)

- Pas important
- Assez important
- Important
- Très important
- Ne sait pas
- Sans objet

## RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

Expliquez votre évaluation.

Si vous avez attribué la cote « Important » ou « Très important » à la question 1. a), donnez un ou deux exemples qui démontrent la façon dont le Programme a joué un rôle clé pour attirer ou retenir des chercheuses et chercheurs exceptionnels dans votre établissement pendant la période de référence.

(Nombre maximale de caractères : 2 000)

(Facultatif) Quels sont les défis posés par le recrutement et la nomination de chercheuses et chercheurs de l'**extérieur du Canada** pour le Programme? Comment votre établissement les relève-t-il?

(Nombre maximale de caractères : 2 000)

[Saut de section]

### Impact sur la capacité de recherche

L'un des principaux objectifs du Programme des chaires de recherche du Canada est de contribuer à consolider les capacités de recherche. En renforçant ces capacités et en améliorant les réseaux dans des domaines de recherche stratégiques, on donne aux établissements l'occasion de solliciter et de recevoir d'autre financement, optimisant ainsi leur capacité à développer des réseaux d'excellence en recherche. En optimisant les capacités de recherche, on génère des retombées sociales, économiques et culturelles pour la population canadienne.

Indiquez quels aspects des capacités de recherche de votre établissement ont été considérablement améliorés par le financement du Programme et par le soutien à l'infrastructure de la FCI pendant la période de référence. Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

(Cases à cocher, plusieurs choix de réponse possibles)

- La capacité de l'établissement à attirer du personnel hautement qualifié (PHQ) – y compris des étudiantes et étudiants de premier cycle, de maîtrise, de doctorat, des

## RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

stagiaires postdoctoraux, des techniciennes et techniciens, des assistantes et assistants de recherche et d'autres catégories de PHQ

- La capacité de l'établissement à financer un PHQ
- La capacité de l'établissement à former un PHQ
- La capacité à multiplier les collaborations de recherche dans l'établissement
- La capacité à conclure des partenariats internationaux
- La capacité à développer des réseaux d'excellence en recherche ou des domaines de recherche solides, conformément au plan de recherche stratégique établi par l'établissement dans le cadre du Programme
- Les possibilités de mener de la recherche dans l'établissement
- La qualité globale de la recherche menée dans l'établissement
- La capacité de l'établissement à produire de nouvelles connaissances en matière de recherche
- L'utilisation des résultats de la recherche dans l'établissement

[Saut de section]

### Équité, diversité et inclusion

La recherche démontre que la création d'un environnement de travail équitable, diversifié et inclusif conduit à une excellence, une innovation et un impact accrus. Une diversité d'expériences, de perspectives et de voix est fondamentale pour atteindre l'excellence dans la recherche.

Principales mesures appliquées par l'établissement pour soutenir l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans le contexte du Programme

Veuillez mentionner jusqu'à trois des principales mesures favorisant l'EDI, dans le contexte du Programme, entreprises pendant la période de référence, ainsi que leurs répercussions.

#### Principale mesure favorisant l'EDI n° 1

- Décrivez la principale mesure qui a été entreprise.

(Nombre maximale de caractères : 1 500)

## RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

- Cette mesure était-elle liée à un objectif mentionné dans votre plan d'action en matière d'EDI établi dans le cadre du Programme?

Oui. Décrivez brièvement l'objectif connexe.

(Nombre maximale de caractères : 500)

Non

- Décrivez les résultats et l'impact que cette mesure a générés pendant la période de référence.

(Nombre maximale de caractères : 1 500)

- Décrivez les obstacles rencontrés dans l'application de cette mesure et les stratégies d'atténuation mises en œuvre.

(Nombre maximale de caractères : 1 500)

- Est-ce que le financement de l'allocation relative à l'équité, la diversité et l'inclusion du Programme a été utilisé pour appliquer cette mesure?

- Oui  
 Non

- Cochez cette case si vous souhaitez inscrire une **deuxième principale mesure favorisant l'EDI**. [Si cette case est cochée, un ensemble de questions identiques à celles de la principale mesure favorisant l'EDI n° 1 s'affichera.]

[Si la case ci-dessus est cochée, une case à cocher pour une troisième principale mesure favorisant l'EDI s'affichera.]

## RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

- Cochez cette case si vous souhaitez inscrire une **troisième principale mesure favorisant l'EDI**. [Si cette case est cochée, un ensemble de questions identiques à celles des principales mesures favorisant l'EDI n° 1 et n° 2 s'affichera.]

### Allocation relative à l'EDI du Programme

Veuillez indiquer dans quelle mesure l'allocation relative à l'équité, la diversité et l'inclusion du Programme a aidé votre établissement à appliquer des mesures d'EDI visant à éliminer les obstacles systémiques.

[Une réponse possible]

- Pas important
- Assez important
- Important
- Très important
- Ne sait pas
- Sans objet

### Autres initiatives d'EDI

Fournissez un exemple d'initiative d'EDI en cours dans l'établissement, ratisant plus large que les initiatives associées au Programme et visant à résoudre des obstacles systémiques et à cultiver un environnement de recherche équitable, diversifié et inclusif.

Par exemple, y a-t-il des projets en cours qui soulignent l'importance de l'EDI dans l'excellence de la recherche? Y a-t-il des formations supplémentaires offertes globalement dans la faculté? Y a-t-il des initiatives visant à améliorer le climat sur le campus? Le cas échéant, veuillez fournir des hyperliens dans l'encadré ci-dessous. Les URL doivent inclure « https:// ». À noter : la compilation de ces renseignements constitue une exigence de l'Addenda de 2019 à l'entente de règlement en matière de droits de la personne ratifiée en 2006 (clause 39.e), et contextualise le travail mené par l'établissement pour éliminer les obstacles dans le cadre du Programme.

(Nombre maximale de caractères : 2 000)

### Utilisation stratégique des ressources

## RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

L'un des résultats attendus du Programme des chaires de recherche du Canada est de faire le meilleur usage possible des ressources de recherche au moyen d'une planification stratégique institutionnelle.

À l'aide de l'échelle fournie, évaluez dans quelle mesure les décisions relatives à l'attribution des bourses du Programme dans votre établissement sont fondées sur le plan de recherche stratégique du Programme présenté par votre établissement.

### [Une seule réponse possible]

- Pas du tout
- Dans une faible mesure
- Dans une bonne mesure
- Dans une large mesure
- Je ne sais pas

(Facultatif) Citez une réussite notable de votre établissement pendant l'année de référence par rapport à la mise en œuvre du plan de recherche stratégique du Programme.

(Nombre maximale de caractères : 2 000)

### Soutien de l'établissement et temps protégé pour la recherche

Comme critère d'évaluation du programme, les établissements doivent démontrer qu'ils fourniront aux titulaires de chaire le soutien dont ils ont besoin pour assurer le succès de leurs travaux, comme du temps protégé pour la recherche, du mentorat (le cas échéant), des fonds de recherche supplémentaires, des locaux à bureaux, du soutien administratif et l'embauche d'autres membres du corps professoral.

Le temps protégé pour la recherche est une composante d'une chaire de recherche, qui offre à la personne suffisamment de temps pour se concentrer sur son programme de recherche. Il peut s'agir, par exemple, d'exemptions de cours, d'attentes réduites en matière de services ou de tâches administratives, ou encore d'un soutien administratif accru.

Veuillez répondre aux questions suivantes :

## RAPPORT DE L'ÉTABLISSEMENT – PROGRAMME DES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

- Oui, notre établissement accorde du temps protégé pour la recherche aux titulaires de chaire.

[Plusieurs choix de réponse possibles]

- Ce temps est négocié par chaque titulaire de chaire.
- Il existe une politique institutionnelle qui s'applique à l'ensemble des titulaires de chaire.
- La décision est prise dans la faculté ou le département et n'est pas négociée par la personne titulaire de la chaire.
- Autre (expliquez dans l'encadré ci-dessous)

(Nombre maximale de caractères : 1 000)

- Non, notre établissement n'accorde pas officiellement de temps protégé pour la recherche aux titulaires de chaires.

[Si la réponse est « Non », la question et l'encadré suivants s'affichent]

Veuillez fournir des précisions.

(Nombre maximale de caractères : 1 000)

### Autres commentaires et/ou suggestions

Utilisez cette section pour décrire les succès ou les défis que vous avez rencontrés cette année dans la gestion du Programme des chaires de recherche du Canada dans votre établissement. Les réussites obtenues par rapport au plan de recherche stratégique du Programme présenté dans votre établissement doivent être mentionnées dans la section Utilisation stratégique des ressources seulement et ne devraient pas être répétées ici. Incluez toute suggestion d'amélioration ou de modification du Programme que vous pourriez avoir.

(Nombre maximale de caractères : 2 000)